



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 23 SEP. 2020

Administration communale de Hobscheid  
Place Denn  
L-8465 EISCHEN

N/Réf.: 94729-M  
V/Réf.: 18059/AB3

203756

GEMENG HABSCHT

23 SEP. 2020

ENTRÉE

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 28 avril 2020 introduite par le bureau ICONE sarl et par laquelle vous sollicitez une dérogation du délai imposé par la condition n° 2 de la décision 94729 du 29 janvier 2020 relative à la reconstruction d'un pont pour piétons sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de HABSCHT: section HB d'EISCHEN (Gaichel), sous les numéros 2602/4717 et 2602/3158, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande et supprime la condition n° 2 de la décision 94729 du 29 janvier 2020.

Toutes les autres conditions de la décision 94729 du 29 janvier 2020 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Mike Wagner  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de HABSCHT